



Paris, le 18 avril 2012
Communiqué de presse

**Les coopératives laitières préparent leur avenir
avec des laits produits partout en France**

A l'occasion de son Assemblée Générale qui se tient le 19 avril, la **Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL)** a **présenté un point sur les travaux engagés par ses membres pour préparer la nouvelle donne laitière** et le passage d'une économie administrée à une économie où le producteur et l'industriel reprennent la main sur deux paramètres-clé : le volume et le prix.

Pour préparer leur avenir, les entreprises coopératives ont confirmé, fin 2011, leur engagement de collecter tout le lait apporté par leurs associés coopérateurs, à la différence des entreprises privées qui s'approvisionnent en lait en France uniquement dans les quantités et qualités nécessaires à la fabrication de leurs produits bien valorisés.

Conformément aux orientations indiquées à l'Assemblée Générale de 2011, **les coopératives laitières s'attachent, chacune à son niveau :**

- **à maîtriser l'évolution des volumes de lait produits par les associés coopérateurs**, tout en dimensionnant leurs stratégies en fonction de leurs marchés potentiels,
- **à construire des stratégies en phase avec les attentes de leurs associés coopérateurs et avec ces marchés** caractérisés par une forte volatilité des cours et des volumes,
- **à anticiper les « laits flottants »** car les coopératives ne veulent être ni le SAMU des producteurs laitiers, ni le réceptacle des laits dont les industriels privés ne veulent plus,
- **à anticiper les investissements nécessaires** pour transformer et commercialiser la production supplémentaire de leurs associés coopérateurs.

A ce jour, près de 28 000 associés coopérateurs, soit 62% d'entre eux, sont rémunérés pour leur apport en lait de façon différenciée selon les volumes.

Dans ces redéploiements stratégiques, la FNCL souhaite des démarches partenariales entre coopératives en matière commerciale, industrielle, de recherche...

En amont, elle se mobilise pour la mise en place d'une régulation à plusieurs niveaux – interprofessionnel, national et européen – dans l'objectif de limiter les effets nocifs de l'ultralibéralisme.

Cette régulation vaut la peine d'être mise en place car la réussite des coopératives laitières sera bénéfique à l'ensemble de la collectivité nationale : croissance économique, augmentation des revenus des associés coopérateurs, maintien des emplois locaux, pérennité des exploitations laitières et préservation de la vitalité de nombreux territoires ruraux.

Enfin, à l'occasion de son Assemblée Générale et en cette année 2012 qui est l'Année Internationale des Coopératives, la FNCL entend rappeler ce qu'est « être et penser coopérative ». Le 19 avril, elle donnera pour cela la parole à M. Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil Economique Social et Environnemental.

* * *